



Dispositif bourses au mérite

Lycéens d'établissements vendéens

Bourses au mérite de l'ICES

LICENCES / DOUBLES LICENCES

L'ICES, Institut catholique de Vendée, est un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) et une association loi 1901 à but non lucratif. Membre de la Conférence des grandes écoles.



Depuis sa création en 1990, l'ICES, Institut catholique de Vendée, revendique son modèle d'« École universitaire », c'est-à-dire l'esprit d'une grande école allié à l'excellence de l'enseignement universitaire. Ce modèle s'appuie sur trois points essentiels : exigence intellectuelle, accompagnement personnalisé, formation méthodologique poussée. L'ICES accueille 1800 étudiants, au sein de 4 facultés : droit, économie et gestion, science politique et histoire, lettres et langues, sciences.

► La bourse au mérite de l'ICES

L'objectif du dispositif de la bourse au mérite est de faciliter l'accès à l'ICES aux lycéens méritants, inscrits dans des établissements vendéens, qui s'interdiraient de postuler à l'ICES via Parcoursup pour des raisons d'ordre financier.

Ce dispositif s'inscrit dans le projet de l'ICES et son ancrage territorial en Vendée : *"L'ICES offre aux jeunes de Vendée [...] la possibilité de poursuivre sur place des études universitaires. Il exerce à ce titre une responsabilité éducative et sociale majeure."*

L'attribution de la bourse au mérite valorise également l'engagement civique, sportif et culturel des jeunes, soutenu par l'ICES.

Montants des droits universitaires pour les bénéficiaires de la bourse au mérite :

- Licence : 1 994 €/an (au lieu de 4 999 €/an en moyenne)
- Double licence : 2 984 €/an (au lieu de 6 280 €/an en moyenne)

Conditions à remplir :

Être lycéen, inscrit dans un lycée privé ou public, situé dans le département de la Vendée (85), durant l'année du baccalauréat.

Date limite de dépôt des candidatures :

Au plus tard le 23 juin.

Pièces à fournir pour le dossier de candidature :

- Lettre de motivation
- Accord ou refus des bourses pour l'année de première
- Si événement familial particulier : faire suivre les justificatifs (acte de décès, pension d'invalidité, ...)
- Relevé de notes d'épreuves anticipées de français
- Relevé de notes faisant figurer le classement du candidat ou une attestation de rang émanant de l'établissement
- Justificatifs de reconnaissance institutionnelle ou d'engagement civique, sportif ou artistique

📁 **Contact / Envoi du dossier :** boursesaumerite@ices.fr

En savoir plus sur <https://ices.fr/bourse-merite-lyceens-vendee/>

